

Lapeyrouse



La Place du Bourg

*informations
municipales*

Entrée du Bourg : Evolution



en 1910



en 1981



en 1983

Canton de MONTAIGUT

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

REVUE D'INFORMATION

MUNICIPALE

Diffusée gratuitement

Reproduction et Vente

Interdites

Rédaction - Documentation

Diffusion

Mairie de LAPEYROUSE

- Mot du Maire
- Budget
- Réalisations
- Projets
- Etat Civil

Le mot du Maire

Chers Amis,

Un nouveau contrat souscrit avec vous tous pour six ans.

Vous avez bien voulu une nouvelle fois faire confiance à l'équipe que j'anime pour gérer votre commune.

Je vous remercie au nom de l'ensemble du conseil municipal du soutien que vous nous avez apporté.

Le temps des affrontements, des confrontations de programmes et d'idées, est passé. Rassemblons-nous et sachons travailler ensemble pour le bien-être de la commune.

Un dur labeur nous attend.

C'est ainsi qu'ont débuté les travaux connexes de remembrement sur tout le territoire communal, travaux confiés à six entreprises différentes qui mettent en oeuvre une capacité de réalisations conséquente.

Ces travaux connexes se poursuivront en 1984 avec l'empierrement des chemins, l'exécution des remises en culture et la mise en place des clôtures le long de la voirie communale.

Que de changements en perspective ! Ils ne doivent effrayer personne, ils ne représentent que les mutations indispensables pour une réelle adaptation aux conditions de vie moderne en milieu rural.

De même, au cours de cette nouvelle année, le programme de tout-à-l'égout doit s'achever avec l'exécution du réseau de La Tuilerie et de la station de relèvement de La Gare.

Enfin, les travaux du centre d'accueil et de Loisirs programmés sur plusieurs années débiteront par la construction de la digue du futur plan d'eau, des premières places du camping et du terrain de tennis.

De longs et pénibles efforts nous attendent. Aucun relâchement ne doit venir entraver notre marche en avant. Notre commune poursuit son redressement.

Je compte sur chacun d'entre vous pour m'aider dans cette rude tâche, la vie et l'espoir sont au bout du chemin.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 1984.

Jean MICHEL,
Maire,

Conseiller Régional.

Le XVIII^e Siècle : L'ESSOR

Histoire locale (suite)

Le XVII^e siècle avait commencé dans la joie et l'allégresse ; on avait la poule au pot le dimanche, on avait planté des tilleuls dont il subsiste quelques beaux spécimens : au Poux, à La Loge, Au Mont, impassibles témoins de la vie locale depuis plus de 400 ans. Cependant, ce siècle n'avait été qu'un long et dur cheminement marqué par des épidémies, même par l'expatriation (Philippe MANDON).

Malgré une amélioration entre 1680 et 1700, ce siècle, bien que moins dur que son précédent, se terminait dans la morosité.

Il en fut autrement du XVIII^e siècle qui vit presque tripler la population de LAPEYROUSE (de moins de 500 habitants à près de 1 400). La natalité était forte :

- 30 naissances en 1709
- 23 naissances en 1710
- 28 naissances en 1712
- 22 naissances en 1713
- 23 naissances en 1714

Les naissances dépassaient largement les décès :

- 8 décès en 1709
- 5 décès en 1712
- 6 décès en 1713
- 5 décès en 1714

Une exception à la règle : 1710 (suite au terrible hiver de la fin de 1709) et une inversion : 24 décès (dont 13 en mars) 23 naissances.

Le 10 mars décédait Paquette CHAMPOIMIER âgée de 100 ans mais il y eut aussi des décès d'hommes de 60 ans, de 40 ans.

La population augmenta constamment surtout vers la fin du siècle après l'introduction de la culture de la pomme de terre ; alors il n'y eut plus de véritable famine. Apparue dès les premiers temps de sa vulgarisation, cette plante réussit à merveille à LAPEYROUSE d'où la jalousie exprimée par nos voisins au sol plus ingrat et le surnom de "MIGEUX DE TREFLES" dont ils affublèrent nos ancêtres. Ce, à quoi ceux-ci répliquèrent en surnommant les Durmignatois "GRATTEUX DE NIELLES".

L'explosion démographique de la fin du siècle se traduisit par des chiffres qui nous étonnent :

- 40 naissances pour un an (an IV de la République, du 23-09-1795 au 22-09-1796)
- 49 naissances pour l'an V
- 39 naissances pour l'an VI
- 54 naissances pour l'an VII
- 55 naissances pour l'an VIII

De 1305 habitants recensés en 1795, un tel afflux de naissances devait porter le chiffre de la population autour de 1 400 habitants en l'an 1800.

STRUCTURE DE LA SOCIETE LOCALE A LA VEILLE DE LA REVOLUTION :

population paysanne presque en totalité avec de nombreux paysans devenus de petits propriétaires, des métayers et des fermiers, il y avait des artisans au Bourg :

- Patrocle GUILLAUMIN, tixerand au Bourg
- François et Gilbert BUVAT, tixerands au Bourg
- François JOYE, maréchal au Bourg
- Pierre BOURILHET, aubergiste au Bourg
- Gilbert RIVIERE, voiturier de vin au Bourg
- Antoine GUET et François GUILLAUMIN, tailleurs d'habits au Bourg.

Il y avait des meuniers :

- François MONROGNON, meunier à La Corre
- Jean THEVENET au moulin d'Augières
- Mathieu GAZUT au Cluzeau

des sabotiers :

- Gilbert LAVIGNON au Vernet
- François DUMAZET

des potiers de terre :

- Antoine LEPEIX, Pierre BIZEBARD, Gilbert BERTRAND au Vernet
- Jean SABOURET aux aiguillons
- Antoine GUILLAUMIN aux Chemins

des cercliers :

- François COURET à La Loge
- Jean BAYET aux Aiguillons
- Antoine LAFANECHERE aux Chemins

un maçon :

- Jean LAPORTE au Créchol

LA NOBLESSE.

Louis de DURAS marié à Marie Magdeleine de CHASTAGNAT avait eu plusieurs enfants : Jacques François de DURAS qui en 1786 était chevalier des ordres royaux et militaires, garde du corps du roy en la compagnie de NOAILLES ; un autre fils, plusieurs filles (dont Marie-Antoinette baptisée le 6 novembre 1762) ; il habitait au château de Gouzolle.

EPOQUE REVOLUTIONNAIRE.

L'abbé GOMOT, curé de la paroisse, après avoir prêté serment, se rétracta ; il vécut plusieurs années en cachette, célébrant la messe dans certains villages (Peuchot).

LAPEYROUSE ressentit un peu la "Grande Peur" fin juillet, début août 1789.

La commune, comme toutes les communes du canton, participa à l'équipement d'un cavalier cantonal, puis à la chasse aux loups décidée par la société populaire de MONTAIGUT (juillet 1794)

Madeleine de CHASTAGNIA veuve DURAT (Louis de) fut jugée par MUSSET et le comité révolutionnaire le 12 vendémiaire an III (4 octobre 1794).

C'était après la chute du "tiran" (ROBESPIERRE), aussi, le jugement fut-il clément.

Le comité développe son opinion sur la veuve DURAT et ses trois filles ex-nobles de la commune du Perrouze, détenues en la maison de réclusion de CLERMONT ; il dit que si la veuve DURAT a un fils émigré, l'un de ses autres enfants est mort à la défense de la patrie que de tout temps, elle a manifesté des principes de charité et d'humanité, etc...

Le maire et plusieurs officiers municipaux du PEIROUZE intervinrent en faveur desdites DURAT ... aussi furent-elles élargies (libérées) renvoyées à la commune du PEIROUZE sous la surveillance de la municipalité.

La fin du XVIIIème siècle vit donc LAPEYROUSE "confortée" dans son existence, son importance, sa "majesté", sa prospérité. Elle allait aborder le XIXème siècle avec confiance, résolument tournée vers l'avenir.

1944 — 1984

A l'aube de l'année 1984, il nous paraît utile (pour nos jeunes) d'évoquer deux épisodes dramatiques qui ensanglantèrent et endeuillèrent notre commune pendant l'été 1944.

Le matin du 27 juillet, 2 tractions avant Citroën transportant 8 ou 9 occupants sans doute des miliciens de GANNAT ou VICHY, bloquent au niveau du Pont des Chaumes, le chemin menant à La Faye.

Marcel CIVADE revenait en voiture à cheval avec sa maman de chez le Docteur GILBERT ; on le fait descendre de la voiture malgré ses protestations (sa mère ne sait pas mener le cheval). Quelques instants plus tard, le garde-voies KOERNER rentrant déjeuner chez lui (maison actuelle de Mr KIEFFER) est arrêté lui aussi. Tous deux seront emmenés à GANNAT, VICHY puis CLERMONT-FERRAND et déportés vers l'Allemagne. Le train de Marcel CIVADE sera mitraillé par la R.A.F. dans la région de DIJON ; du train ainsi arrêté, Marcel CIVADE s'échappera courageusement sous la mitraille des gardiens ; il réussira son évasion. KOERNER lui, fera DACHAU, reviendra après la fin de la guerre, très amaigri et avec la phtisie...

En début d'après-midi, 4 cars de soldats allemands (100 ou 120 peut-être plus) accompagnés de 2 tractions revenues et trainant même un canon léger prennent position autour de la gare et dans la cour de la Gare. Une voiture de maquisards venant de Rivalais et n'ayant pas remarqué les signaux de leurs camarades au Pont des Chaumes se trouvera nez-à-nez avec les allemands devant la Gare.

Capturés, les deux maquisards "Caramel" et "Papillon" subiront un sort atroce, maltraités, torturés, ils seront fusillés à la carrière des "Grisés" à QUINSSAINES avec 40 autres personnes.

Les allemands avaient emmené plusieurs autres personnes : une femme qui accompagnait les 2 maquisards, un algérien "Mammoud" BADECHE ; ils furent relâchés peu de temps après. Les Allemands étaient repartis vers 5 ou 6 heures du soir, non sans avoir incendié le campement de la Faye et deux autos appartenant à Monsieur NIGON, boulanger, réquisitionnées par le "Maqui" ; ils avaient tenté d'incendier la maison où habitait Monsieur KOERNER (le feu put être éteint). Les Allemands avaient tirailé tout l'après-midi notamment vers le Breux où s'étaient égaillés les maquisards (on peut encore voir 10 impacts de balles sur la maison de Daniel THEVENIN).

A la Maison Rouge, le 8 août, un petit camion à plateau venant de MONTLUCON pour relever les gardiens du poste de contrôle de La Bosse sur lequel avaient pris place 7 (?) soldats allemands se trouve nez-à-nez avec deux voitures de maquisards.

Marcel LAFANECHERE (35 ans) se trouvant fortuitement sur place, subira une mort atroce ; après avoir été violemment frappé, il sera fusillé à l'angle de la maison. Un maquisard : Edmond COCU, 47 ans, de MONTLUCON, trouvera la mort sur la route de MONTMARSAULT. Les Allemands incendieront la maison, emmenant une voiture et détruisant l'autre. Ce sont ces deux événements tragiques qui verront leur 40ème anniversaire au cours de l'été prochain.

Le Conseil Municipal

Les membres :

Le Maire : Jean MICHEL - Les Chemins

1er Adjoint : Maurice COLAS - La Maison Neuve

2ème Adjoint : Robert DECORPS - Le Bourg

3ème Adjoint : Marcel GUILLOT - Bruges

4ème Adjoint : Henri PERRIN - Augères



Les conseillers :

Camille BUVAT - La Loge

Odette BELTRAN - Le Bourg

Paul MEUNIER - Les Châtaigniers

Henri GUILLOT - Le Poux

Nicole TOURRET - La Gare

Gustave ARNAUD - Le Bourg

Dominique ANDRIVON - La Tuilerie

Charles BOYELDIEU - Les Aiguillons

Roland VACHETTE - Chez Coutier

Suzanne BASSI - Le Bourg

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT

Charles BOYELDIEU
Paul MEUNIER

Camille BUVAT
Marcel GUILLOT

COMMISSION DES FINANCES

Robert DECORPS
Odette BELTRAN

Henri GUILLOT
Gustave ARNAUD

COMMISSION AUX AFFAIRES SOCIALES

Nicole TOURRET
Henri GUILLOT

Maurice COLAS
Henri PERRIN

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dominique ANDRIVON
Roland VACHETTE

Charles BOYELDIEU
Gustave ARNAUD

COMMISSION ELECTORALE ET D'INFORMATION

Suzanne BASSI
Camille BUVAT

Robert DECORPS
Odette BELTRAN

COMMISSION SPORTS-LOISIRS-ANIMATION

Henri PERRIN
Dominique ANDRIVON

Maurice COLAS
Roland VACHETTE

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE

Jean MICHEL
Marcel GUILLOT

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SIOULE ET MORGE

Jean MICHEL
Suzanne BASSI

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE MENAT

Maurice COLAS
Paul MEUNIER

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Jean MICHEL
Gustave ARNAUD

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU C.E.S. DE SAINT ELOY LES MINES

Maurice COLAS
Henri PERRIN

Le Personnel Communal

I SECRETAIRE DE MAIRIE.

La titulaire du poste de secrétaire de mairie est Madame Michelle DESNAUD.
Elle a été nommée par arrêté en date du 3 mai 1977, titulaire depuis 1979.



Il est rappelé que les heures d'ouverture du secrétariat sont les suivantes :
lundi, mercredi, vendredi : de 14 heures à 17 heures,
mardi : de 14 heures à 18 heures,
samedi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Monsieur le Maire assure une permanence tous les samedis.

II EMPLOYE D'ENTRETIEN.

Par arrêté en date du 2 mai 1983, Monsieur Louis BELTRAN a été recruté au poste d'employé professionnel de 1ère catégorie.



III EMPLOYEE DE SERVICE.

Par arrêté en date du 1er septembre 1972, Madame Marguerite MOSNIER a été recrutée en qualité de femme de service pour l'entretien de la Mairie, de la salle polyvalente et des écoles.



Personnel Syndical

IV SECRETARIAT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE "SIOULE ET MORGE".

Lors de l'assemblée générale du 9 juin, le Maire de LAPEYROUSE a été élu président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Sioule et Morge regroupant 50 communes. Par délibération du comité syndical en date du 23 novembre, un poste de secrétariat à mi-temps a été créé. Le Président a choisi Madame Chantal LAPLANCHE pour assurer ce poste à compter du 1er décembre.



SUBVENTIONS

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 1983.

Subventions du Département

- tout-à-l'égout	126 477 F
- salle polyvalente	106 290 F
- grosses réparations	50 000 F
- aménagement de places	16 900 F
- entretien de bâtiments	5 000 F
- spectacles	4 500 F
- travaux connexes au remembrement	2 500 000 F
	=====
TOTAL	2 810 167 F

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES
POUR 1983.

- cantine scolaire	28 000 F
- comité des fêtes	1 500 F
- club du 3ème Age	1 800 F
- foyer Laïc	1 500 F
- foyer Laïc (spectacles)	9 000 F
- société de chasse	600 F
- union sportive	600 F
- anciens combattants	600 F
- combattants A.T.M.	600 F
- lutte contre le cancer	600 F
- oeuvre des pupilles des écoles publiques	600 F
- combraille F.M.	300 F
- bureau d'aide sociale de LAPEYROUSE	4 600 F
- pompiers de MONTAIGUT	1 000 F
- association foncière de remembrement	5 000 F
	=====
TOTAL	56 300 F

LE BUDJET

DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles...)	104 700	8,34 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	202 500	17,07 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien des bâtiments, de la voirie, électricité, assurances...)	150 000	12,64 %
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S.)	189 440	15,97 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	57 700	4,86 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (Impôts, Indemnités du Maire et des Adjoints)	89 882	7,58 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	251 846	21,23 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	140 382	11,83 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	159 748	2,31 %
ACQUISITION DE TERRAINS - MATERIEL	27 684	0,40 %
BATIMENTS COMMUNAUX (Cantine, vestiaires, salle Polyvalente)	193 548	2,81 %
VOIRIE (pieux, traverses...) - CIMETIERE	328 874	4,77 %
TOUT A L'EGOUT	576 202	8,36 %
W.C. PUBLICS	7 497	0,11 %
REMEMBREMENT	5 600 000	81,24 %

LE BUDGET

RECETTES

- FONCTIONNEMENT

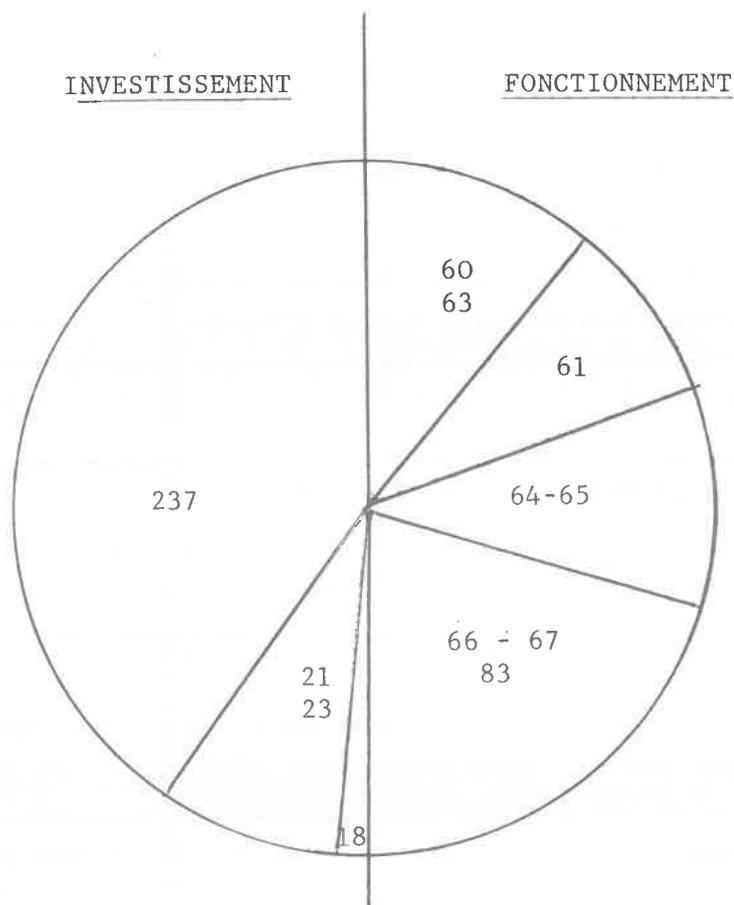
R E C E T T E S	Montant	Répartition
PRODUITS D'EXPLOITATION (branchements tout-à-l'égout)	25 000	2,11 %
PRODUITS DOMANIAUX (loyer)	5 500	0,46 %
PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances)	70	0,00 %
RECOUVREMENTS (recouvrement sur frais de chauffage, participation du fonds scolaire)	42 622	3,60 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie attribution de répartition)	501 865	42,30 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur les spectacles, taxe additionnelle aux droits de mutation, permis de chasse)	11 460	0,97 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	591 457	49,85 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 476	0,71 %

- INVESTISSEMENT

R E C E T T E S	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	84 306	1,22 %
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	445 737	6,46 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	140 382	2,04 %
FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	184 401	2,67 %
EMPRUNTS	350 000	5,08 %
RECUPERATION DE LA TVA	88 728	1,29 %
REMEMBREMENT	5 600 000	81,24 %

D E P E N S E S

EN 1983



FONCTIONNEMENT

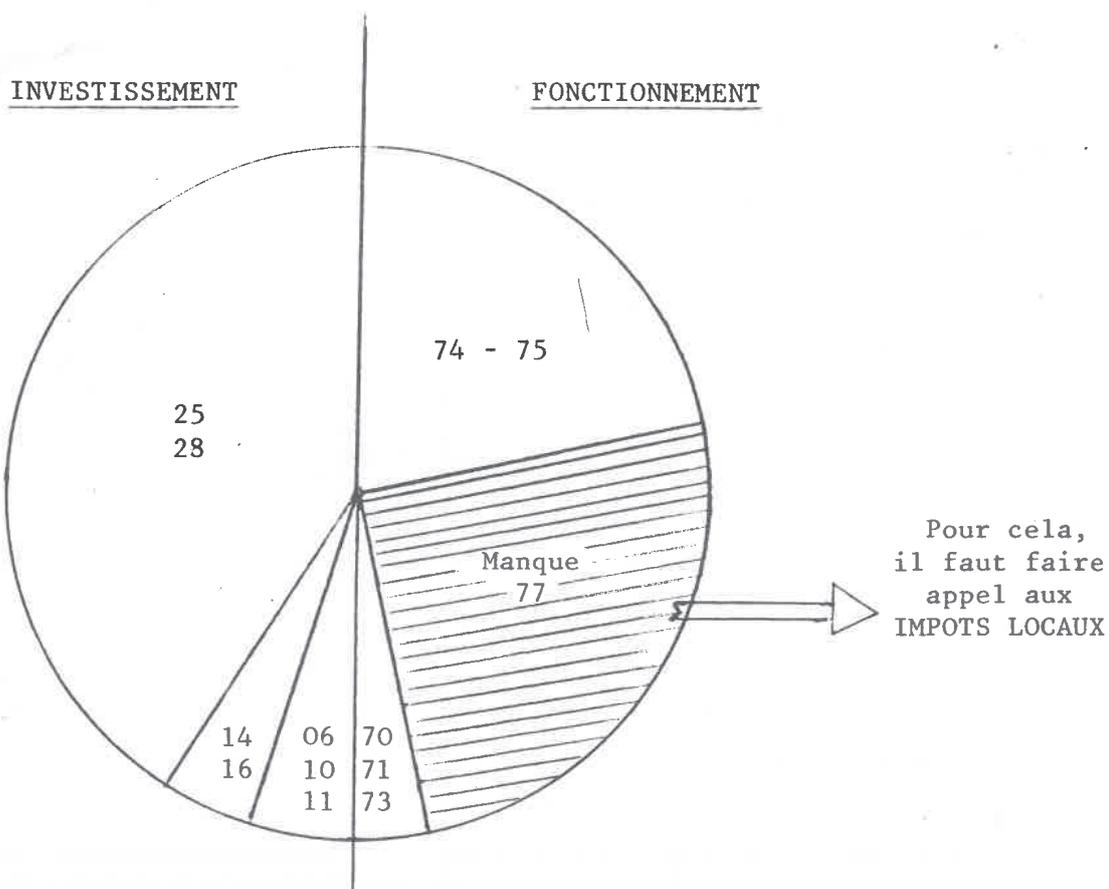
<u>Comptes</u> :	60 : fournitures scolaires, de bureau, combustibles	104 700 F
	63 : travaux et services (entretien voirie, matériel..... assurances, électricité, eau).....	101 500 F 48 500 F
	61 : frais de personnel : salaires	143 200 F
	charges sociales	59 300 F
	64 : contingent pour dépenses d'aide sociale	60 000 F
	contingent pour service d'incendie	12 000 F
	Charges intercommunales (C.E.S, SICTOM, Pompiers)	104 440 F
	participations diverses	2 500 F
	65 : subventions allouées aux sociétés locales + jouets de Noël	57 700 F
	66 : frais de gestion générale	18 864 F
	Reliure et frais de P.T.T.	31 000 F
	indemnité de fonction du Maire et des Adjoint.....	40 000 F
	67 : frais financiers (intérêts des emprunts et frais dossiers)	251 846 F
	83 : prélèvement pour dépenses d'investissement	140 382 F

INVESTISSEMENT

<u>Comptes</u> :	16	
	18 : remboursements d'emprunts	159 748 F
	21 : acquisition de terrain	27 684 F
	232 : bâtiments communaux	71 000 F
	vestiaires, salle polyvalente, cantine	122 548 F
	233 : voirie	118 874 F
	cimetière	210 000 F
	237 : remembrement	5 600 000 F
	2335 : tout-à-l'égout	576 202 F
	235 : W.C. Publics	7 497 F

R E C E T T E S

EN 1983



FONCTIONNEMENT

<u>Comptes</u> : 74	: dotation globale de fonctionnement	178 137 F
	: impôts sur les ménages	99 603 F
	: potentiel fiscal	96 067 F
	: dotation minimum de fonctionnement	102 558 F
75	: Impôts indirects (att. sur permis de chasser).....	1 460 F
	: taxe additionnelle aux droits de mutation	10 000 F
77	: contributions directes	591 457 F
70	: produits de l'exploitation (branchements tout-à-l'égoût).	25 000 F
71	: location d'immeuble	5 500 F
73	: recouvrement de frais de chauffage	15 880 F
	: autres recouvrements (subvention bâtiments communaux, subvention animation culturelle, etc...)	26 742 F

INVESTISSEMENT

<u>Comptes</u> : 11	: prélèvement sur recettes de fonctionnement	140 382 F
10	: subventions d'équipement	445 737 F
06	: excédent reporté	84 306 F
14	:	184 401 F
16	: produit des emprunts	350 000 F
25	: recouvrement de T.V.A.	88 728 F
28	: fonds de concours	5 600 000 F

La Taxe d'Habitation

Le nombre total de personnes assujetties à la taxe d'habitation est de 321 se décomposant comme suit :

Montant payé	nombre de personnes
0 F	53
de 1 F à 50 F	4
de 51 F à 100 F	14
de 101 F à 150 F	27
de 151 F à 200 F	28
de 201 F à 250 F	28
de 251 F à 300 F	26
de 301 F à 350 F	18
de 351 F à 400 F	13
de 401 F à 450 F	8
de 451 F à 500 F	14
de 501 F à 600 F	13
de 601 F à 700 F	17

Montant payé	nombre de personnes
de 701 F à 800 F	15
de 801 F à 900 F	5
de 901 F à 1000 F	12
de 1001 F à 1100 F	6
de 1101 F à 1200 F	6
de 1201 F à 1300 F	0
de 1301 F à 1400 F	3
de 1401 F à 1500 F	1
de 1501 F à 1700 F	3
de 1701 F à 1900 F	2
de 1901 F à 2000 F	2
de 2001 F à 2500 F	2
plus de 2500 F	1

COMMENTAIRE.

Sur 321 personnes assujetties à la taxe d'habitation, 53 sont exonérées de paiement ce qui représente 16,51 %

180 taxes sont inférieures à 500 F ce qui représente 56,07 %

62 taxes sont comprises entre 500 et 1 000 F soit 19,31 %

Seuls 26 contribuables paient plus de 1 000 F soit 8,09 %

Les taxes d'habitation sont d'un montant peu élevé à LAPEYROUSE.

IMPOTS 1983

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMENTALE	PART COMMUNALE	PART SYNDICALE
+ TAXE D'HABITATION	128 619	62 216	66 396	7
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES	177 550	64 333	113 205	12
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	437 929	190 952	246 952	25
+ TAXE PROFESSIONNELLE	256 895	102 428	154 451	16
+ TAXES ANNEXES (1)	309 163
TOTAL GENERAL	1 310 156	419 929	581 004	60

(1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de Chambre d'Agriculture.....	105 473 F
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles	25 276 F
+ la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie	12 317 F
+ la taxe pour frais de Chambre des Métiers.....	11 891 F
+ la taxe régionale et taxe spéciale d'équipement	56 184 F
+ frais de confection des rôles et de dégrèvement	88 411 F
+ cotisation nationale (taxe professionnelle)	9 611 F

COMMENTAIRE.

- * la part communale des impôts locaux passe de 532 842 F en 1982 à 581 004 F en 1983 soit une progression nominale de 48 162 F qui représente une augmentation de 9,03 %.
- * la part départementale progresse de son côté de 391 931 F en 1982 à 419 929 F en 1983 soit une progression de 27 998 F qui représente 7,14 %.
- * il convient de noter la forte progression des taxes annexes. Celles-ci passant de 255 760 F en 1982 à 309 163 F en 1983 soit donc une progression nominale de 53 403 F qui représente 20,88 %.
- * le montant global de la taxe professionnelle perçue sur la commune a baissé de 1982 à 1983, passant de 258 785 F en 1982 à 256 895 F en 1983 sans qu'il n'y ait de modification de base de l'assiette.

IMPOTS

Éléments Comparatifs

Taux	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Nationaux	11,12	12,76	35,04	12,34
Départementaux	9,95	13,10	58,97	
LAPEYROUSE	6,20	14,27	39,57	8,52
SAINT-ELOY	12,36	22,57	48,08	11,33
BUXIERES	7,50	12,92	70,97	6,42
MONTAIGUT	9,91	19,20	58,58	14,43
MOUREUILLE	5,44	10,44	48,72	24,36

Comme pour l'année 1982, vous trouverez ci-dessus un tableau faisant mention des taux moyens nationaux et départementaux pour les différentes taxes locales et ceux pratiqués par quatre communes voisines de notre canton.

Il convient de remarquer que LAPEYROUSE se situe dans la moyenne basse des différentes taxes. Il en est ainsi pour la taxe d'habitation, pour le foncier non bâti et pour la taxe professionnelle.

Seul le foncier bâti est légèrement supérieur à la moyenne nationale et départementale étant toutefois nettement inférieur au taux pratiqué sur les communes voisines plus urbanisées.

Pour l'instant, le taux du foncier non bâti est le plus bas des communes visées dans le présent tableau mais il est bien certain que ce taux sera en très forte augmentation en 1984 avec la répercussion des travaux connexes de remembrement.

RÉALISATIONS

I - LE PROJET DE REMEMBREMENT.

L'année écoulée a vu l'achèvement de l'étude du projet de remembrement.

Le calendrier envisagé a pu être respecté afin d'aboutir à une prise de possession provisoire à partir du mois de Septembre.

L'avant-projet établi à partir des consultations organisées par village en 1982 a été mis à l'enquête du 8 janvier au 21 janvier 1983.

A l'issue de cette enquête, 101 réclamations ont été enregistrées concernant 509 propriétés, un bon nombre de celles-ci concernant des mises au point nécessaires allant dans un sens constructif d'amélioration des solutions envisagées.

Ces réclamations furent examinées par la Sous-Commission de remembrement, puis l'avant-projet ainsi modifié, après avis de la Sous-Commission, fut à nouveau communiqué aux propriétaires et aux exploitants par affichage en mairie du 19 au 27 février 1983.

Nous avons voulu que l'avant-projet mis au point soit diffusé avant les élections municipales de façon que chacun puisse, en ce qui le concerne, apprécier en toute clarté les dispositions envisagées.

La phase suivante fut le calcul du projet, puis le bornage des lots proposés, sur le terrain. Ce bornage obligatoire est fait préalablement à l'enquête sur le projet, afin que chacun puisse se rendre compte des limites exactes proposées au projet.

La commission communale a approuvé le projet le 13 juin 1983 et décidé sa mise en enquête publique du 3 juillet au 17 juillet 1983, ainsi que fixé les dates de prise de possession provisoire.

Comme pour l'avant-projet, les propriétaires ont eu possibilité de formuler des réclamations. 90 réclamations furent enregistrées sur lesquelles la Commission Communale pris des décisions dans sa séance du 2 août 1983.

Le projet ainsi modifié des décisions de la commission communale, fut remis à enquête du 26 septembre au 26 octobre 1983, pour permettre aux propriétaires non satisfaits de faire appel devant la commission départementale de remembrement. A l'issue de cette enquête, 56 réclamations ont été enregistrées.

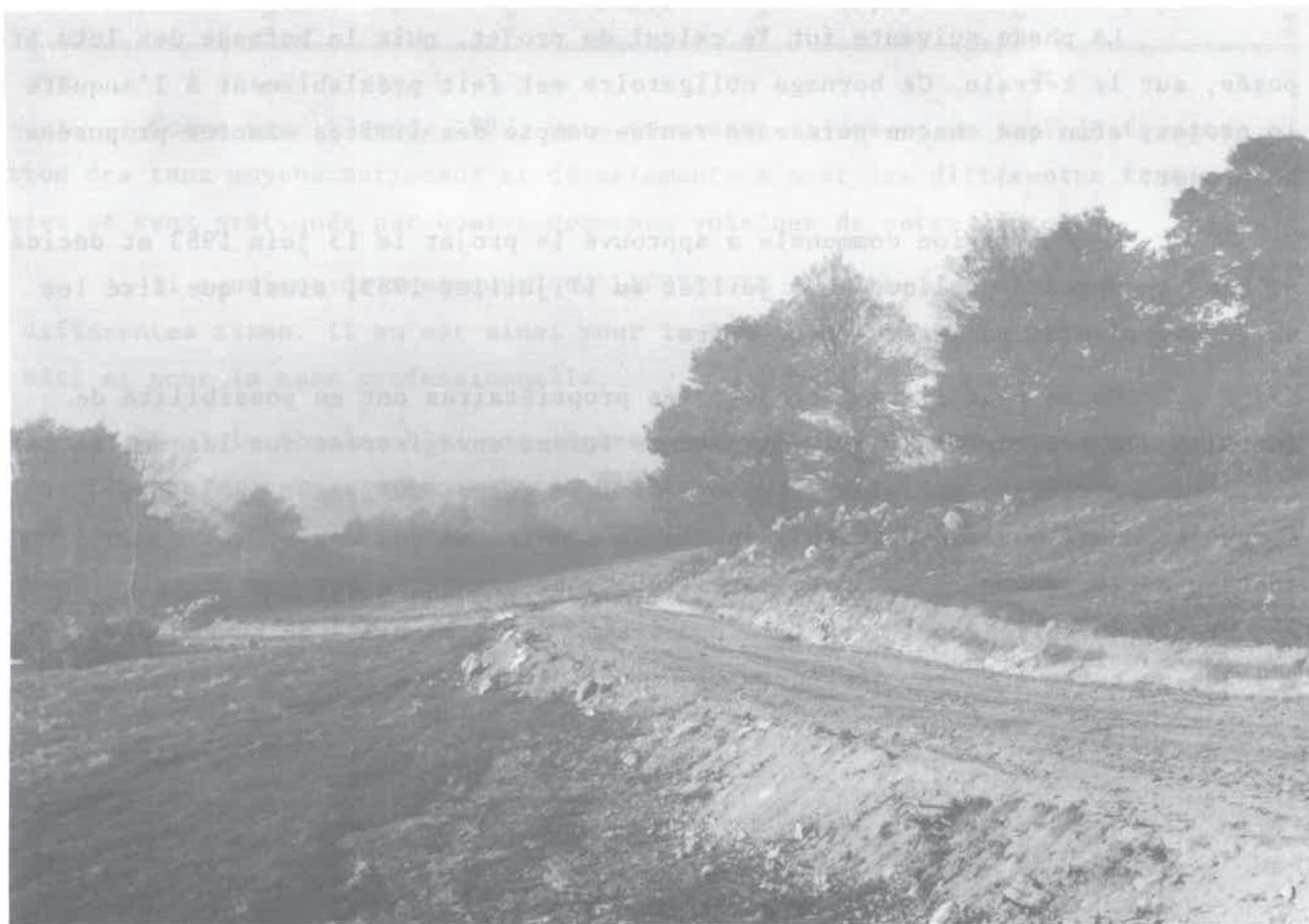
Une délégation de la commission départementale composée de membres agriculteurs du Département a siégé en mairie pendant quatre jours du 28 novembre au 1er décembre 1983.

Les réclaments convoqués, ont pu exprimer leur point de vue verbalement. Les membres délégués par la commission départementale ont effectué des visites sur le terrain afin de mieux prendre connaissance des problèmes soulevés par les réclaments.

La commission départementale se réunira en préfecture à CLERMONT-FERRAND à une date non encore fixée, vraisemblablement courant janvier, afin de statuer sur les recours qui lui ont été présentés.

Tous les propriétaires qui pourraient être touchés par une modification quelconque seront consultés préalablement à toute décision.

L'arrêté de prise de possession provisoire s'applique pour un an, c'est-à-dire que les modifications de propriété qui pourraient découler des décisions de la commission départementale ne s'appliqueront qu'à l'automne 1984.



I REMEMBREMENT.

Au cours de cette année 1983 ont débuté les travaux connexes de remembrement sur tout le territoire de la commune.

Le financement est assuré par une subvention départementale de 2 500 000 F et un emprunt de 3 100 000 F contracté auprès de la caisse régionale de crédit agricole.

La commune de son côté, conformément aux décisions prises en 1982, a acquis de nouveau 10 000 pieux et 2 000 traverses de chemin de fer, le tout mis à la disposition de l'association foncière.



Ainsi les clôtures le long des chemins ouverts pourront être effectuées dans le cadre des travaux connexes évitant ainsi un dur labeur aux différents propriétaires et exploitants.

Les remises en culture feront l'objet d'un marché qui sera signé après l'appel d'offres lancé ; l'ouverture des plis devant intervenir au mois de janvier 1984.

Nous pouvons espérer que les travaux connexes commencés à l'automne 1983 et plus précisément le 12 septembre soient terminés à l'été 1984.

Au vu de l'ampleur des travaux et du volume financier nécessaire, il s'agit d'un effort considérable. Le Maire et le conseil municipal tiennent à remercier tout particulièrement le Conseil Général et son Président ainsi que Monsieur le Président de la commission des affaires agricoles de cette assemblée d'avoir porté les subventions départementales à 1250 F l'ha.

Une charge conséquente reste à la commune qui s'est engagée à rembourser à l'association foncière les annuités d'emprunt de cette dernière.

La solidarité municipale se manifeste ici, chaque habitant devant se sentir concerné par cette affaire de rénovation sans précédent.

II TOUT-A-L'EGOUT.

La dernière tranche de tout-à-l'égout a été programmée pour l'année en cours et concerne le réseau de La Tuilerie et de Chez Jabot ainsi que la station de relèvement de La Gare.

L'entreprise MONTEIL s'est vu confier la réalisation de tout le réseau. Le début des travaux doit intervenir prochainement.

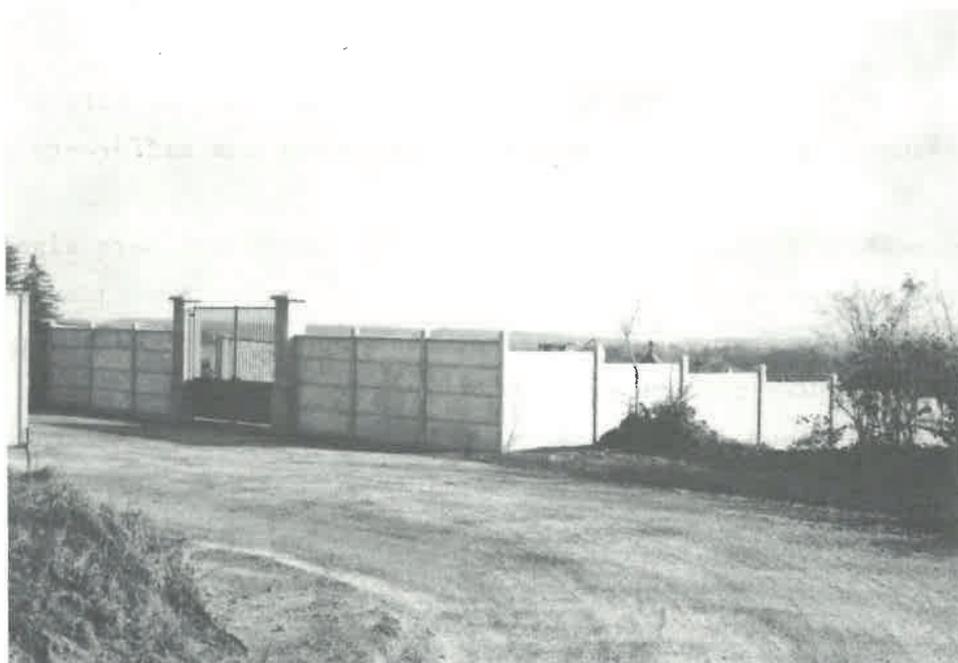
Le coût total de l'opération prévu au budget 1983 est de 500 000 F T.T.C.

III CIMETIERE.

Par délibération en date du 28 février 1982, le conseil municipal a décidé l'agrandissement du cimetière et l'exécution des voiries d'accès. Les terrains nécessaires ont été acquis par acte reçu chez Me BONNE, notaire à EBREUIL, en date du 18 décembre 1982.

Le projet de travaux a été établi par les services de l'Équipement de la subdivision de ST-ELOY-Les-Mines. Le montant prévisionnel se chiffre à 210 000 F

Le mur d'enceinte et le portail d'entrée ont été exécutés par des entreprises locales, entreprises CHEVALIER et GIDEL. Les voies d'accès et le terrassement ont été réalisés par l'entreprise MONTEIL et le syndicat de voirie de MENAT.



Il reste à ce jour la clôture du jardin de Monsieur MICHARD ainsi que la finition du revêtement des voies d'accès du parking et des voies intérieures.

IV FACADE DE LA POSTE.

Dans le cadre de la poursuite du programme de rénovation des bâtiments communaux, le conseil municipal a décidé d'effectuer la réfection de la façade du bâtiment communal loué à l'administration des P.T.T..



Cette rénovation s'intègre dans le plan d'ensemble de l'amélioration du cadre de vie du Bourg de LAPEYROUSE et plus précisément de la Place de l'Eglise.

Après consultation de différentes entreprises, le marché a été confié à l'entreprise LAFONTAINE moins disante.

Le sablage des pierres a été exécuté par l'entreprise CHEVALIER.

Le coût total des travaux s'est élevé à la somme de 16 964 F T.T.C.

Les travaux se sont déroulés du 8 novembre au 18 novembre 1983.



V MONUMENTS AUX MORTS.

Dans le même cadre précédemment défini, le conseil municipal a décidé la réfection du monuments aux morts des guerres 1914-1918 et 1939-1945.

Les travaux ont consisté au sablage des pierres du monument ainsi que le pied du calvaire voisin et ont été réalisés par l'entreprise CHEVALIER.

Les plaques commémoratives ont été regravées et redorées.



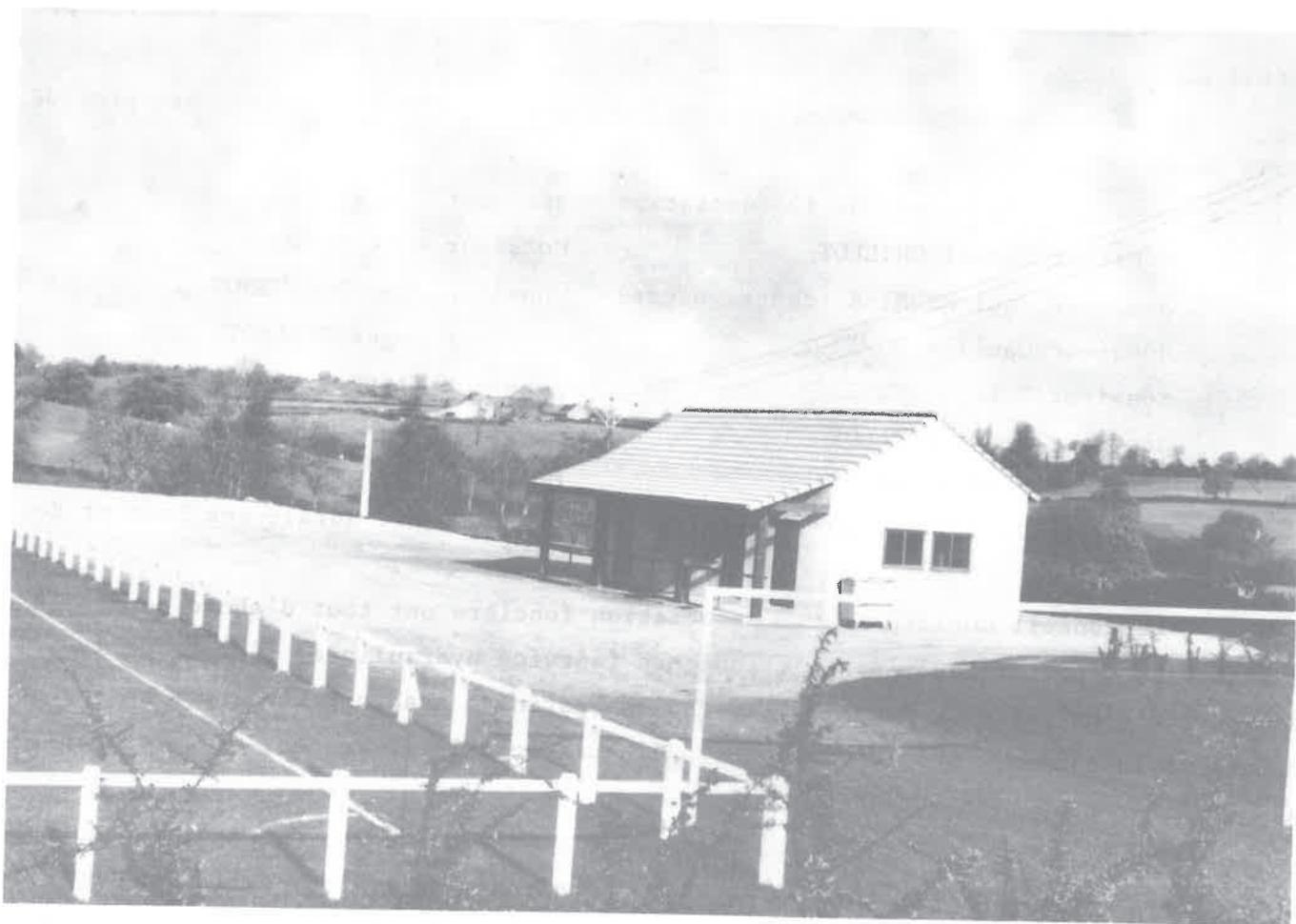
L'employé communal s'est attaché à peindre les grilles et les palmes décoratives.

Le respect de nos anciens et de ceux qui sont morts pour que vive la liberté n'a pas de prix.

VI PLATE-FORME.

Les travaux d'aménagement du stade et ses abords se sont terminés en 1983. Le conseil municipal a fait procéder au remblaiement du terrain jouxtant le stade pour la constitution d'une plate-forme.

Celle-ci a permis le déroulement du concours de boules de la Fête à LAPEYROUSE ainsi que le transfert des manèges de la Place de l'Eglise à celle du stade.



Les travaux ont été confiés à l'entreprise MONTEIL et se sont élevés à la somme de 22 150 F.

Une aire nouvelle de jeux pour les pétanqueurs est ainsi constituée. Ils sont attendus nombreux.

PROJETS

Travaux connexes au remembrement

Suite indispensable des opérations de remembrement, les travaux connexes au remembrement ont débuté officiellement le 29 avril 1983, date de l'arrêté préfectoral, par la création de l'Association Foncière de LAPEYROUSE regroupant tous les propriétaires de terrains remembrés, soit au total 3 360 Ha.

Le bureau de l'association foncière, constitué de 14 membres est présidé par le Maire.

Sont nommés membres du bureau de l'Association foncière :

Monsieur Marcel GUILLOT	Monsieur René BEYLOT
Monsieur Paul MEUNIER (châtaigniers)	Monsieur Jean DURANTHON
Monsieur Camille BUVAT	Monsieur Roger GUILHOT
Monsieur Robert THEVENIN	Monsieur Georges MARTIN
Monsieur Henri GUILLOT	Monsieur Paul MEUNIER (Peuchot)
Monsieur René MICHEL	Monsieur Guy TOURRET

Monsieur le Délégué de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

Le conseil municipal et l'association foncière ont tout d'abord confié, à la Direction Départementale de l'Agriculture (service hydraulique) l'étude et la réalisation d'un réseau de fossés avec chutes destiné à assainir les zones basses et humides de la commune. Ces travaux sont à l'heure actuelle terminés, exécutés par le PARC départemental : coût 520 000 F environ.

Simultanément, l'étude des travaux de voirie a été rapidement faite conduisant aux deux appels d'offres du 12 août 1983 confiant les travaux de la Zone OUEST aux entreprises CHARRIN - AUBERT - PARRA-DELORT (rabais 27 %) tandis que la Zone EST était confiée, au même prix (rabais 27 %) aux entreprises RENON - MONTEIL - FONTERAY, sous-traitantes des précédentes.

Montant des marchés :

- ZONE OUEST	2 969 628,00 F T.T.C.
- ZONE EST	2 363 302,35 F T.T.C.
TOTAL	5 332 930,35 F T.T.C.

Environ 72 kms de chemins seront ainsi ouverts ou élargis dont 60 kms environ empierrés.



Le chemin du Maroc

Simultanément encore, une consultation a été faite dans le but de confier à une entreprise la réalisation de clôtures le long des chemins, partout où les clôtures naturelles auront été supprimées, soit environ 60 kms.

Un marché de 1 067 400,00 F T.T.C. avec l'entreprise DRIFFORD a été conclu en septembre et signé le 19 octobre 1983. Ces travaux ont débuté courant novembre. Par ailleurs, des clôtures ont déjà été posées le long des fossés de la zone basse.

Une dernière phase d'étude est en cours d'achèvement et concerne les fossés secondaires et la remise en culture. La dévolution en aura lieu fin janvier 1984. Les travaux démarreront à cette période.

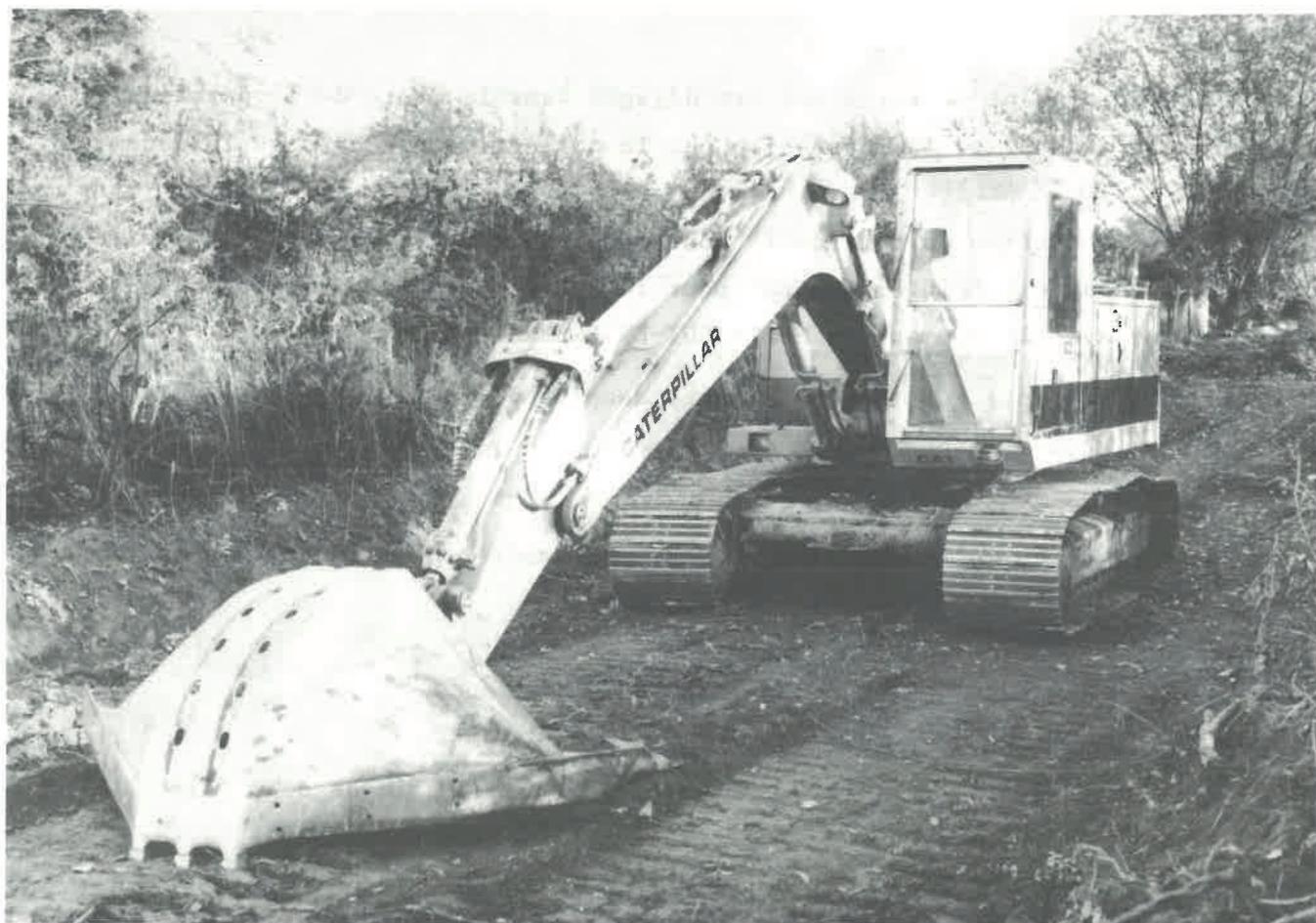
On peut actuellement estimer le coût de ces derniers travaux à 2 000 000 F pour la remise en culture et 500 000,00 F pour les fossés secondaires (par comparaison avec des études précédentes sur des communes voisines).

A ce stade des opérations, le coût global prévisible des travaux connexes au remembrement peut être évalué ainsi :

- grands fossés	520 000,00 F
- voirie { environ	5 340 000,00 F
{ imprévus	460 000,00 F
- clôtures { environ	1 070 000,00 F
{ imprévus	110 000,00 F
- remise en culture	2 000 000,00 F
- fossés secondaires	500 000,00 F
	=====
TOTAL GENERAL	10 000 000,00 F
Honoraires	400 000,00 F
	=====
COUT environ	10 400 000,00 F

Pour financer ces travaux, la commune et l'association foncière pourront disposer des moyens suivants :

- subvention du Département	
3 360 ha x 1 250 F/ha	4 200 000,00 F
- emprunts à contracter pour compléter la subvention qui représente 45 % de la dépense subventionnable	5 134 000,00 F
	=====
TOTAL	9 334 000,00 F
Récupération T.V.A. (partie)...	1 066 000,00 F
	=====
FINANCEMENT TOTAL	10 400 000,00 F



Le financement de 9 334 000,00 F est prévu étalé sur les deux années 1983 et 1984, à savoir :

- <u>1983</u> :	5 600 000,00 F
dont subvention 2 500 000,00 F	
emprunt 3 100 000,00 F	
- <u>1984</u> :	3 734 000,00 F
dont subvention 1 700 000,00 F	
emprunt 2 034 000,00 F	
		=====
TOTAL	9 334 000,00 F

PLAN D'EAU.

Les terrains nécessaires ont été dégagés dans le cadre de l'opération de remembrement avec prise de possession par la collectivité locale au 15 décembre 1983.

Par délibération en date du 19 août 1983, le conseil municipal a décidé la création d'un syndicat intercommunal pour le développement touristique de la région auvergne avec la commune de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE.

Le projet ainsi constitué s'intègre dans la définition de point fort touristique telle que retenue par le département du Puy-De-Dôme et l'assemblée régionale.

Le dossier correspondant aux travaux envisagés pour l'année 1984 comprenant notamment :

- la construction du plan d'eau
- la première tranche du camping-caravaning
- et l'édification de deux courts de tennis

a été déposé devant les assemblées départementale et régionale et doit faire l'objet de subvention des assemblées précitées.

Une fois les décisions de subventions prises, les travaux correspondants seront entrepris au cours de l'année 1984.

Le 14 Juillet 1983

Depuis deux ans, le conseil municipal a décidé de fêter le 14 juillet.

Le beau temps étant au rendez-vous, la fête fut un grand succès.

L'après-midi, la course cycliste commençait les festivités ; elle remportait un très vif intérêt avec 53 participants : enfants, hommes et femmes qui prirent le départ à 16 heures 30 sous un soleil ardent.



La difficulté du circuit et la chaleur régnante permettaient de dire que tous étaient forts méritants. La remise des coupes à l'égide des différents secteurs représentatifs de LAPEYROUSE et la distribution des lots se sont déroulées dans une parfaite détente.

L'acheminement vers le buffet campagnard, copieusement garni de mets régionaux confectionnés par les familles bénévoles de LAPEYROUSE, s'est effectué sous les premiers accords de l'orchestre. L'ambiance sympathique et chaleureuse qui a régné tout au long de cette soirée a trouvé son expression dans la bonne entente des générations et dans une assemblée sans cesse grandissante. Toutes et tous ont cédé au plaisir de la danse, interrompu seulement par le feu d'artifice autant apprécié qu'attendu.

La municipalité, heureuse du succès de cette soirée, remercie très sincèrement tous les donateurs et tous les bénévoles qui, par leur générosité, leur concours, leur travail ont contribué à la mise en place de cette fête et à sa réussite.

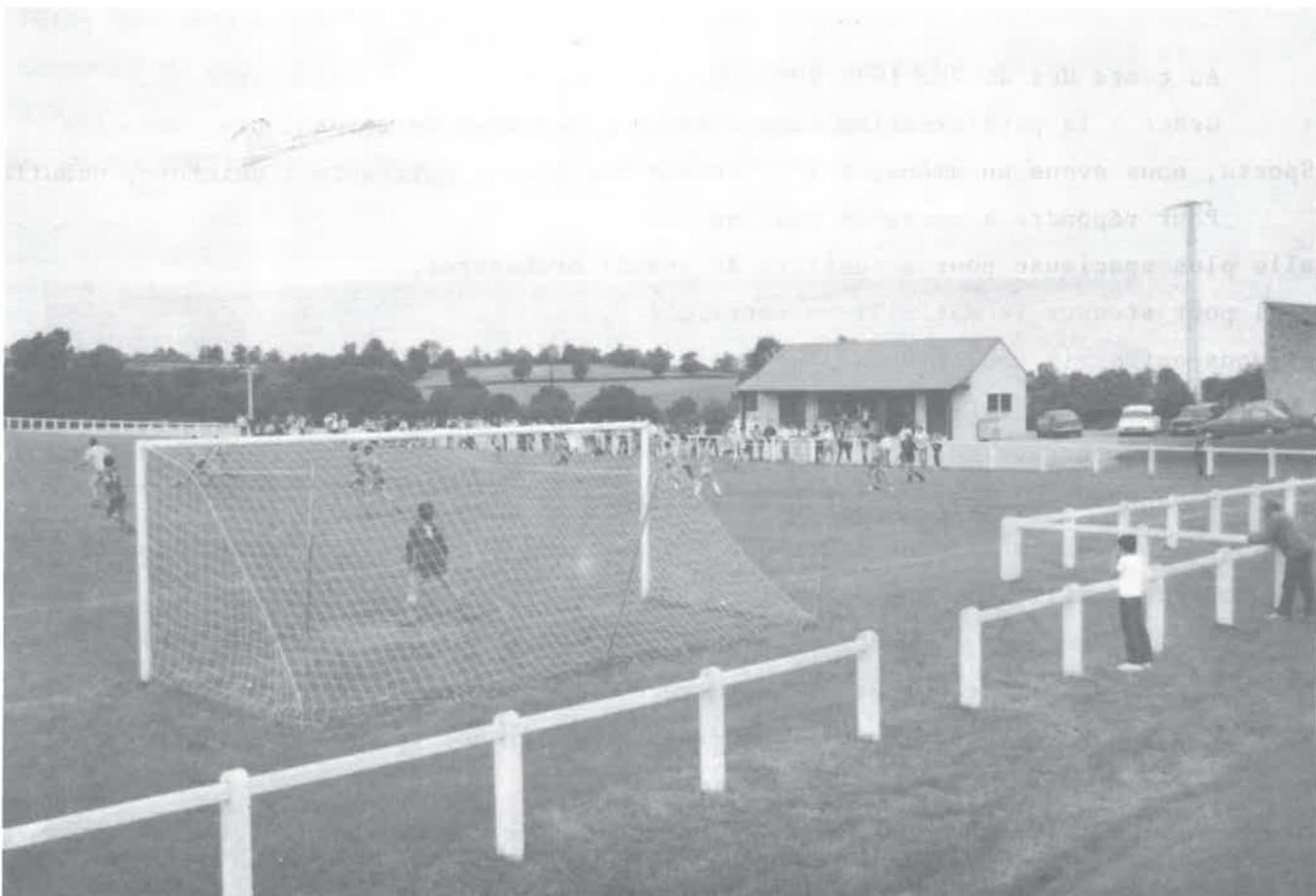
La Vie Associative

L'Union Sportive

A la fin de la saison 1982-1983, l'équipe A qui évoluait en deuxième division pour la première fois a obtenu une honorable quatrième place sur 10 équipes au classement de sa poule. Le championnat 1983-1984 est largement engagé et, avec 2 victoires, 2 défaites et 3 nuls, nos jeunes ont bon espoir d'être bien placés ; 11 matches restant à jouer.



L'équipe B, en cinquième division, s'est retrouvée seconde derrière SAINT-ELOY. Cette équipe a beaucoup progressé et l'espoir d'accéder à la quatrième division lui est permis puisque nous relevons 6 victoires et 1 nul depuis ce début de saison. Qu'elle soit ici félicitée et encouragée.



Comme chaque année, nos jeunes ont participé à de nombreux tournois de sixte dans les communes voisines et en ont été souvent vainqueurs, remportant des lots de valeur.

C'est ainsi qu'ils se sont retrouvés propriétaires de 8 beaux agneaux et 4 jambons (sans compter les bonnes bouteilles) qu'ils ont généreusement laissés à la disposition du club, permettant ainsi d'organiser le traditionnel méchoui à moindres frais.

Notons les efforts de tous, que ce soit pour le bon déroulement des matches ou l'organisation des réjouissances, et félicitons notre arbitre qui est admis candidat arbitre de ligue.

Le Foyer Laïc

Au cours des années 1982-1983, notre Foyer Laïc s'est transformé.

Grâce à la participation financière des services du Temps Libre, Jeunesse et Sports, nous avons pu aménager l'intérieur des locaux existants : peinture, chauffage.

Pour répondre à certains besoins :

- salle plus spacieuse pour accueillir de grands orchestres,
 - local pour stocker le matériel en particulier,
- nous avons entrepris des travaux d'agrandissement.

Lorsque ceux-ci seront terminés, sans doute début 1984, nous aurons un ensemble répondant largement aux besoins d'une commune comme LAPEYROUSE.

Moyennant un droit de location, notre salle sera à la disposition de toutes les associations de la commune ainsi que des particuliers pour les noces, banquets et réunions de famille.

En liaison avec la Fédération des Associations Laïques du Puy-De-Dôme, nous sommes en train de mettre sur pied un centre d'hébergement qui fonctionnera, sauf imprévu, aux vacances prochaines. Il pourra accueillir une trentaine de personnes pour dormir et manger.

Notre but : donner un peu d'animation à notre commune pendant les vacances d'été.



Au cours de l'année 1983, le Foyer Laïc a organisé plusieurs manifestations :

- fêtes des écoles
- concours de belote
- Gala de Noël
- tir aux pigeons
- veillée sur la Laponie

Les jeunes ont remporté Interjeux à COLOMBIER.



Il a offert un voyage aux enfants des Ecoles, participé à l'arbre de Noël et assuré la confection et le financement, aux côtés de la Municipalité, des colis aux personnes du 3ème Age.

Les dirigeants profitent du bulletin municipal pour remercier chaleureusement tous ceux et toutes celles qui ont assuré le succès de ces manifestations par leur présence et leur participation.

Pour 1984, le Foyer Laïc vous invite :

- à son assemblée générale le samedi 28 janvier
- à sa traditionnelle potée auvergnate le samedi 11 février
- à un spectacle de music-hall pour la fête des Ecoles le dimanche 18 mars avec le groupe "Folies Rétro"

Pour les amateurs de tir, ce sera le concours de tir aux pigeons d'argile fin mai.

Le 8 juillet, nos jeunes tenteront de remporter Interjeux 84 à MALICORNE.

Le Comité des Fêtes

La Fête de septembre, souvent annonciatrice "du mauvais temps" parce que tardive nous a encore réservé une agréable surprise grâce à un automne radieux ; donc, trois jours de fête sous le soleil.

Le samedi, dès deux heures de l'après-midi, les boulistes nombreux envahissaient le terrain pour goûter aux joies de "la pétanque".

Le dimanche, un défilé de brouettes, toutes plus artistiquement fleuries les unes que les autres animait la fin de matinée.



On y remarquait des "mini-brouettes" absolument ravissantes ; certains de leurs petits propriétaires hésitèrent longuement à abandonner leur chef-d'oeuvre pour compléter la décoration du Bourg.



L'après-midi, la fête foraine battait son plein dans un cadre accueillant. Le feu d'artifice clôturait agréablement la soirée.

Le lundi, la traditionnelle course libéra 30 hommes, place de la Gare. Cette épreuve cycliste animée par le dynamique speaker Pépito fut un succès et de nombreuses primes encouragèrent les coureurs.



Le vainqueur avec la traditionnelle gerbe de fleurs remise par Mademoiselle Catherine MANSERI.

Cette année, le comité des fêtes a utilisé les locaux du Foyer Laïc et de la société de Foot. Ces nouvelles dispositions obligeant les deux buvettes à fonctionner jour et nuit, il nous a fallu une nombreuse main-d'oeuvre bénévole.

Le Président remercie encore bien vivement toutes les personnes qui se sont dévouées et ont contribué à un bon résultat financier.

Le Club du 3^e Age

1983. Pour la 6^{ème} année de sa création, l'amicale des anciens de LAPEYROUSE-BUXIERES a poursuivi ses activités :

8 JANVIER : ASSEMBLEE GENERALE. Ce jour-là, 220 adhérents sont inscrits sur nos listes ; au programme, renouvellement de 5 membres de notre conseil d'administration qui sont Messieurs Fernand BOUCULAT, Maxime CHEVALIER, Henri LAPORTE, Antonin TOURRET, Arsène TOURRET. Un questionnaire avait été remis à chacun, permettant de faire connaître les appréciations et d'orienter les activités. Après le dépouillement, nous constatons que les réponses sont très positives, toutefois, une majorité très nette demande pour le mois d'avril, un déjeuner plutôt qu'une troupe théâtrale. A 15 heures 30, un goûter gratuit était offert aux 125 personnes présentes, cette belle journée pour nous tous se termina par une soupe à l'oignon.

25 FEVRIER : réunion du conseil d'administration à BUXIERES où nous procédons à la réélection du bureau, ce dernier est reconduit dans ses fonctions à l'unanimité des 14 membres présents, un seul absent pour cause de santé. Le conseil décide de retenir la date du 16 avril pour un déjeuner.

16 AVRIL : ce jour-là, nous avons rendez-vous dans une salle insonorisée où chacun se trouve à l'aise depuis sa rénovation, c'est bien la salle de la cantine, la seule pouvant nous accueillir par sa capacité. Le prix du repas est fixé à 60 F, l'amicale prend à sa charge: apéritif, digestif, le pain, le vin et 10 F par participant qui paie seulement 50 F. Pour les distractions, nous avons eu un chanteur de MONTVICQ, Monsieur Gérard LENA qui fut très applaudi de tous et cela pendant près de trois heures, ensuite le relais est pris par nos musiciens habituels, Messieurs CHARVEYRON et PERRIN qui se chargèrent de maintenir l'ambiance jusqu'à 22 heures, puis la traditionnelle soupe à l'oignon est servie.

4 JUIN : SORTIE-PROMENADE au Viaduc de GARABIT.



100 personnes étaient présentes en cette belle journée, à 6 heures 30 pour occuper les deux cars qui nous conduisent à la lère étape ISSOIRE où le casse-croûte est tiré du sac avec un petit vin blanc pour les uns, un café pour d'autres, cela suffit pour remettre l'entrain jusqu'à notre arrivée à GARABIT vers 11 heures, achat de cartes et souvenirs, vers 12 heures nous embarquons sur le bateau-mouche et c'est le déjeuner en même temps qu'une promenade de trois heures sur le barrage de Grandval, les Gorges de la Truyère, 50 kms aller et retour.



Nous pouvons admirer le cirque Mallet, le Château d'Alleuze et le Viaduc. Un air d'accordéon et quelques danses avant le retour sur terre à 15 heures, ensuite, direction SAINT-FLOUR, capitale historique de la Haute Auvergne, visite de la vieille ville pendant deux heures, départ à 18 heures, tous les horaires de cette journée sont respectés et c'est vers 20 heures 45 que nous arrivons à BUXIERES et LAPEYROUSE. Chacun a gardé de cette journée un excellent souvenir.

15 AOUT : à 18 heures, nous organisons un apéritif dansant dans la salle de BUXIERES animé par les musiciens habituels et nous enregistrons un grand succès.

13 SEPTEMBRE : à BUXIERES. le conseil décide de fixer au 15 octobre un déjeuner. Un menu très copieux est retenu et sa réalisation est confiée à Monsieur ROCHE au prix de 67 F, l'amicale prenant à sa charge apéritif, digestif, pain et vin et offre 27 F à chaque participant. Chacun verse seulement la somme de 40 F.

15 OCTOBRE : 132 de nos membres sont présents, ce déjeuner est apprécié par son abondance et sa qualité. Les chansons débutent par les personnes les plus âgées. suivies par des histoires assez variées, puis c'est l'heure du bal qui se termine vers 22 h 30 et enfin la soupe à l'oignon avant de se quitter.

Que toutes les personnes qui nous ont aidé trouvent dans ces lignes la reconnaissance des anciens des deux communes qui les remercient bien vivement.

Les activités prévues sont : chants, danses, dessins, travail sur bois, marionnettes, spectacles, etc...

Les différentes activités se préciseront au cours des prochains mois selon les disponibilités qui se présenteront et les besoins des enfants.

Il est prévu des présentations de travaux effectués par les enfants et l'organisation de spectacles publics.

Une assurance "responsabilité civile" couvre les enfants et les animateurs.



La Mutualité Sociale Agricole est à l'origine de la création de cette nouvelle association et plus particulièrement Mademoiselle BONHOMME et Madame LEFLON, assistantes sociales chargées de promouvoir, dans le secteur rural, la constitution d'organismes d'animation.

Il convient de noter que les membres fondateurs ont suivi à SAINT-SATURNIN un stage de formation pour l'encadrement des enfants.

Inscrivez vos enfants, l'apprentissage de la vie est une bonne école.

La Page des Retraités

Selon une tradition maintenant bien établie, notre petit groupe composé d'une trentaine de personnes toutes animées d'un bon esprit d'initiative se réunit le jeudi à 14 heures à la salle polyvalente pour pratiquer diverses activités.

Parmi celles-ci : le diaporama et le cinéma. En effet, grâce à de nombreux reporters, chacun a pu poursuivre son tour du monde en appréciant de belles projections sur le Portugal, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne de l'Est, le Maroc, la Tunisie, l'Inde et enfin le Népal. On nous propose dans un proche avenir : le Mexique, l'Indonésie, la Norvège ; autrement dit, un bon programme.

Pendant ce temps, les amateurs de jeux de société se regroupent pour disputer de fameuses parties de scrabble, de dominos et bien sur de belote ; tout ceci, dans la bonne humeur et une entente très cordiale.

Chaque réunion se termine par un goûter animé de chansons du temps passé.

Le 27 mai, avec un beau soleil, a eu lieu notre voyage annuel au Puy avec retour par Lambalel, la Chaise-Dieu, Ambert et la vallée de la Dore : excursion très appréciée de tous.



Mais là ne se limitent pas les ambitions de cette petite équipe. En effet, les projets foisonnent. Le prochain objectif est le traditionnel repas de Noël mijoté par le restaurant "Les Mélèzes" qui sera servi à la salle polyvalente le 20 décembre.

Nous trouvons dans ce petit groupe, les distractions, l'amitié et le réconfort qui nous aide à lutter contre une société de solitude et d'égoïsme.

Etat Civil

NAISSANCES :

31 décembre 1982 : Lionel PERRIN
3 janvier 1983 : Lucie JUNIET
15 février 1983 : Jean-Philippe Michel DUFRAIGNE
13 juillet 1983 : Carole LALLIOT
17 octobre 1983 : Carine GUILLOT
13 décembre 1983 : Jérôme BESSON

MARIAGES :

22 janvier 1983 : Joël Alain PERRIN et Michèle HARMANT
19 mars 1983 : Jacques Alain ANDRIVON et Sylvie Alice TOUZIN
19 mars 1983 : Joël LAPLANCHE et Chantal Claudine TOURRET
20 août 1983 : Patrick Bruno Henri LE ROY et Viviane Denise Maguy IMBERT
20 août 1983 : Marc Christian Alain PERRIER et Martine DOMINIQUE
3 septembre 1983 : Eric BARBARAT et Simona GARRONE
8 octobre 1983 : Jean-Jacques BEAUMONT et Catherine BRUN
29 octobre 1983 : Olivier Christian GAUVIN et Joëlle BELTRAN
17 décembre 1983 : Christian Philippe GOUTELARD et Arlette Jeannine MEUNIER

DECES :

28 décembre 1982 : Ernest Fernand LAPORTE EBREUIL
21 février 1983 : Marie GAGNERE LAPEYROUSE
12 mars 1983 : Jean Antoine COLAS LAPEYROUSE
18 mars 1983 : Andrée Marie-Louise MARGERIDON épouse LAPORTE LAPEYROUSE
19 avril 1983 : Camille Lucienne BIDET veuve GUILLOT MONTLUCON
28 avril 1983 : Alice Emma PAUQUET veuve MOREAU MONTLUCON
14 mai 1983 : Louise Camille SILLAUME veuve LESCHER MONTLUCON
26 juillet 1983 : Pierre Henri TOIZAT DURMIGNAT
17 octobre 1983 : Raoul BERNARDIN LAPEYROUSE
6 novembre 1983 : André Raymond CHARRAUX LAPEYROUSE
5 décembre 1983 : Charles Louis André ANDRE LAPEYROUSE

*vous êtes tous
conviés à la:*

**REUNION
PUBLIQUE**

d'information.

*dimanche 22 janvier
10h.*

Salle de la mairie.